



Délibération N° 2025-072

Conseil Municipal du 1er juillet 2025

**Tarifs actualisés au 1<sup>er</sup> septembre 2025**

		TARIFS TTC au 01/09/2025
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>		
Repas maternelle abonné		3,59 €
Repas élémentaire abonné		4,01 €
Ticket occasionnel		5,43 €
Repas instituteurs		5,43 €
Repas personnel communal		4,11 €
Repas personnel non communal		5,59 €

**Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 : APS, CLSH et « Bougez-vous »**

TRANCHES :	1 <sup>ère</sup> tranche 0 à 465	2 <sup>ème</sup> tranche 466 à 599	3 <sup>ème</sup> tranche 600 à 710	4 <sup>ème</sup> tranche 711 à 1200	5 <sup>ème</sup> tranche 1201 à 2500	6 <sup>ème</sup> tranche + de 2500
<b>CLSH et BOUGEZ-VOUS</b>						
<u>Dionysien</u>						
Journée	6,46 €	8,74 €	11,48 €	14,37 €	15,98 €	17,55 €
1/2 j avec repas	3,43 €	4,72 €	6,16 €	11,12 €	12,32 €	13,56 €
1/2 j sans repas	1,94 €	2,63 €	3,44 €	6,23 €	6,92 €	7,61 €
<u>Hors commune</u>						
Journée	18,70 €	20,12 €	21,65 €	23,68 €	26,44 €	28,94 €
1/2 j avec repas	10,00 €	11,46 €	12,90 €	14,96 €	16,65 €	18,29 €
1/2 j sans repas	5,19 €	6,64 €	8,09 €	10,08 €	11,17 €	12,32 €
<b>APS</b>						
Matin	1,88 €	1,95 €	2,22 €	2,33 €	2,59 €	2,66 €
Soir	2,93 €	3,00 €	3,37 €	4,03 €	4,28 €	4,35 €
Journée	3,37 €	3,41 €	3,73 €	4,50 €	4,96 €	5,05 €

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Signé numériquement  
le 07/07/2025



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>